



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émérie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE ORDINAIRE LUNDI 12 JUIN 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal le lundi 12 juin 2023 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Mme Julie Poirier, conseillère siège 2
M. André Tremblay, conseiller siège 3
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
M. Éric Tessier, conseiller siège 5

Secrétaire d'assemblée

M. Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal 12 juin 2023

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02- PROCÈS-VERBAUX

- 2.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023 avec modifications
- 2.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2023 avec modifications

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

- 3.01- Dépôt des autorisations de dépenses
- 3.02- Liste et adoption des comptes payés et à payer

04- ADMINISTRATION

- 4.01- Dépôt des états des activités financières
- 4.02 - CISSS de Lanaudière – Renouvellement entente infirmière en milieu rural 2023-2024
- 4.03 – Construction Youri Durand INC. – Estimé no 20216 – Bibliothèque municipale
- 4.04 – Kemira – facture no 9019227492
- 4.05 – Auberge Matha – Facture no 3530, 3529, 3537, 3531, 3538, 3534, 3536, 3532, 3533
- 4.06 – Hôtel La porte de la Matawinie – Facture no 9552
- 4.07 – Auberge de La Montagne Coupée – Facture 111790A & 111787A
- 4.08 – Auberge de La Montagne Coupée – Facture no 307197-1 & 307204-1
- 4.09 – Adhésion et cotisation annuelle à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
- 4.10 – Barrage X0004388 – Rivière Leprohon
- 4.11- UPA – demande
- 4.12 - Boisvert & Chartrand, comptables agréés – Offre de services – audit 2022
- 4.13- Démarches auprès de la FQM et de l'UMQ – Intervention relativement aux retards des dépôts des états financiers
- 4.14 - Projet de mise en commun pour la création d'une régie de cueillette et transport de matière résiduelles
- 4.15- Autorisation d'embauche – Réceptionniste

05- RÉGLEMENTATION

- 5.01 – Avis de motion – Règlement numéro 05RG-0623 modifiant le règlement visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité numéro 05RG-1221 et ses amendements
- 5.02 – Dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 05RG-0623 modifiant le règlement visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité numéro 05RG-1221 et ses amendements

5.03 – Avis de motion – Règlement 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000,00\$ à cette fin

5.04 – Dépôt du projet de règlement - Règlement 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000,00\$ à cette fin

5.05 - Dépôt des résultats – procédure d'enregistrement – référendum – règlement numéro 04RG-0423 prévoyant l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services pour le parc municipal, incluant le branchement aux services municipaux, et décrétant une dépense de 1 943 097,42 \$ à cette fin

06- LOISIRS ET CULTURE

6.01- Embauche animatrice – madame Clémence Dansereau

6.02- Embauche animateur – Monsieur Romain Langlois

6.03- Embauche animatrice – Madame Abiana Bouthillette

6.04- Embauche animateur – Monsieur Alexis Ricard

6.05- Embauche animatrice – Madame Florie-Anne Bisson

6.06- Embauche coordonnatrice du camp de jour – Madame Mia-Kim Rondeau

6.07- Embauche coordonnateur- animateur du camp de jour – Monsieur Charli Wener

6.08 - Construction & Modulaire PB – Refuge Lac Michel

6.09- Parc municipal – Embauche de la firme CASA Architecture – Surveillance du chantier

6.10- Fête Nationale – Embauche du Club Gigus – Facture no 1010 – Spectacle d'ouverture

6.11- Fête Nationale – Défilé de la Saint-Jean Baptiste

6.12 – Festival Accrochez-vous ! – Embauche Mouvement vertical et Thibault Quinchon

6.13 – Simexco - Toile de remplacement de l'abris de la Plage municipale

6.14 – Demande du Marché Public de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.15 – Corvée citoyenne – Nettoyage du Lac Kaël

6.16- Démarche MADA – Création d'un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action

6.17 - Dépôt de l'appel de projets de la MRC de Matawinie pour l'entente de vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation

6.18 – Ingénieur – Analyse pour l'implantation de toilettes sèches au Refuge du rang 4

6.19 – Ingénieur – Analyse pour l'implantation de toilettes sèches pour les espaces de camping du rang 4

6.20 – AQLPH – Adhésion

6.21 – LOCACUBE Entreposage mobile – Facture no LC-3338

6.22 – Fête nationale – Embauche de Michel Dionne et ses musiciens – Facture no 35

6.23- Fête Nationale – Embauche du groupe RGM – Facture no 557

6.24 - Entrepôt d'entreposage – Yourtes – Camping

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.01- Rapports du service des incendies

7.02- Octroi de contrat – Groupe Sûreté INC.

7.03 - Délégation de pouvoir – application des règlements municipaux – Groupe Sûreté INC.

7.04 – SSI – POMPIER - Démission monsieur Franklin Lopez

7.05 – L'arsenal – soumission no SOUM067366

7.06 – Sécurité publique Québec – somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – Année 2023

7.07 - Demande autorisation feu d'artifice – Fête Nationale – 24 juin 2023



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

7.08 Soumission pour des APRIA pour le projet air

7.09 Soumission des équipements pour aménager le camion 540 dans le cadre du projet air

7.10 Soumission pour la fabrication et l'installation de support pour le rangement des bouteille oxygène

08- TRANSPORT ROUTIER

8.0 – Rapport du directeur des travaux publics

8.02 – Excavation Parenteau – facture no 14099 – réparation de la chaussée – inondation 2023

8.03 – Excavation Parenteau – facture no 14104 – réparation de la chaussée – inondation 2023

8.04 – Excavation Parenteau – facture no 14140 – réparation de la chaussée – inondation 2023

8.05 – TECQ 2019-2024

8.06 – Multiroutes Inc. – Épandage d'abat poussière

09- HYGIÈNE DU MILIEU

9.01- Rapports d'analyse d'eau

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.01- Rapport de l'inspectrice en bâtiments

10.02- formation ASP construction – Vanessa Desjardins

10.03 – Appui – Résidence Dr. Lucien Ferland – Volet 2 Projets structurants pour améliorer les milieux de vie des municipalités

10.04 - PIIA : 2023-0160 – 461, rue Principale

10.05 – PIIA : 2023-0171 – 381, rue Belleville

10.06 - Demande d'officialisation de nom – Nouvelle rue

10.07 - Demande d'officialisation de nom – Remplacement

10.08 - Demande d'officialisation de noms – Rues existantes

10.09 – Architecture CASA – Offre de services – Réfection du centre communautaire

11- VARIA

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **172RS-0623**

Il est proposé par Vézina
Et résolu unanimement

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

02- PROCÈS-VERBAUX

2.01- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023 avec modifications **173RS-0623**

CONSIDÉRANT QUE Tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Martin Héroux
Et résolu unanimement

- Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté avec modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.02- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2023 avec modifications **174RS-0623**

CONSIDÉRANT QUE Tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

3.01- Dépôt des autorisations de dépenses

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose les autorisations de dépenses du directeur général et du directeur des travaux publics pour le mois de mai 2023.

3.02- Liste et adoption des comptes payés et à payer **175RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 342 872.88\$.

Prélèvements 230012 à 230013	22 192.09 \$
Numéro chèques 230435 à 230495	155 906.85 \$



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Numéro chèques 230496 à 230538 (Incompressibles + résolutions conseil)	78 202.51\$
Salaires	86 571.43 \$
Rapports annexés au présent procès-verbal	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

04- ADMINISTRATION

4.01- Dépôt des états des activités financières

Jean-Pierre Vézina, conseillère, dépose les états des activités financières, tels que produits par le secrétaire-trésorier, pour la période se terminant le 31 mai 2023. (Rapport annexé au présent procès-verbal.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.02 - CISSS de Lanaudière – Renouvellement entente infirmière en milieu rural 2023-2024 **176RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire et monsieur Mathieu Robillard, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de l'entente pour les services de l'infirmière en milieu rural pour l'année 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.03 – Construction Youri Durand INC. – Estimé no 20216 – Bibliothèque municipale **177RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'estimé no 20216 de Construction Youri Durand INC. au montant de 5 750,00\$ plus taxes pour la réparation du béton à la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.04 – Kemira inc– facture no 9019227492 **178RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 9019227492 à Kemira au montant de 6 602.75\$ plus taxes concernant l'achat de sulfate ferreux pour le traitement des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.05 – Auberge Matha – Facture no 3530, 3529, 3537, 3531, 3538, 3534, 3536, 3532, 3533 **179RS-0623**

Il est proposé par Jean Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement des factures no 3530, 3529, 3537, 3531, 3538, 3534, 3536, 3532, 3533 à Auberge Matha au montant de 120,00\$ plus taxes chacune concernant l'hébergement des citoyens lors des mesures d'urgence pour les inondations en mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Directeur général

4.06 – Hôtel La porte de la Matawinie – Facture no 9552 **180RS-0623**

Il est proposé par Jean Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 9552 à Hôtel La porte de la Matawinie au montant de 278,00\$ plus taxes et de 556,00\$ plus taxes concernant l'hébergement des citoyens lors des mesures d'urgence pour les inondations en mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.07 – Auberge de La Montagne Coupée – Facture 111790A & 111787A **181RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 111790A et 111787A à l'Auberge de La Montagne Coupée au montant de 122,50\$ plus taxes et de 150,50\$ plus taxes concernant l'hébergement des citoyens lors des mesures d'urgence pour les inondations en mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.08 – Auberge de La Montagne Coupée – Facture no 307197-1 & 307204-1 **182RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 307197-1 et 307204-1 à l'Auberge de La Montagne Coupée au montant de 47.14 \$ taxes incluses et de 21.85\$ taxes incluses concernant l'hébergement des citoyens lors des mesures d'urgence pour les inondations en mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.09 – Adhésion et cotisation annuelle à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

183RS-0623

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'adhésion de la municipalité à l'Agence Régionale de Mise en Valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment autorise le paiement de la cotisation annuelle de 2023-2024 d'un montant de 100,00\$.
- Que Martin Héroux soit nommé à titre de représentant aux Assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.10 – Barrage X0004388 – Rivière Leprohon **184RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la soumission de monsieur Miroslav Chum au montant de 4 929,00\$ plus taxes pour l'analyse des travaux à effectuer sur le barrage X0004388.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.11- UPA – demande **185RS-0623**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Tante Agastache participe à la journée porte ouverte Mangeons Local organisé par l'Union des Producteurs Agricoles le 10 septembre prochain;

Il est proposé par Jean- Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'Union des Producteurs Agricoles à utiliser le stationnement de la mairie pour les clients.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

4.12 - Boisvert & Chartrand, comptables agréés – Offre de services – audit 2022 **186RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de services professionnels de Boisvert & Chartrand comptables agréés au montant de 21 000,00 \$ plus taxes concernant l'audit 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.13- Démarches auprès de la FQM et de l'UMQ – Intervention relativement aux retards des dépôts des états financiers **187RS-0623**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec doivent transmettre au ministère des affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 mai de chaque année, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

ATTENDU QUE cette reddition de compte constitue un incontournable pour toutes les municipalités et villes du Québec, d'abord envers les citoyens, puis pour le MAMH parce qu'elle sert à établir les montants auxquelles les municipalités ont droit à travers différents programmes et/ou subventions ;

ATTENDU QU' un retard à transmettre les états financiers est mal perçu par le gouvernement qui peut dans certains cas retarder les compensations tenant lieu de taxes ou les remboursements de TVQ, privant les municipalités de liquidités;

ATTENDU QUE les municipalités retardataires sont souvent mal perçues par les marchés financiers, ce qui pourrait également se traduire par une « hausse des coûts d'emprunt »;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- ATTENDU QUE** la commission municipale du Québec qui a déposé en mars 2022 un rapport dédié à la transmission des rapports financiers, indique que les municipalités les plus tardives comptent moins de 1 000 habitants;
- ATTENDU QU'** effectivement, les municipalités les plus touchées traversent une crise sans précédent avec des directions municipales à bout de souffle, épuisées, avec des départs à la retraite où l'embauche d'un remplaçant ou d'une remplaçante devient une opération délicate;
- ATTENDU QUE** les plus petites municipalités en région ne peuvent souvent pas compter sur du personnel compétent en matière de comptabilité municipale et que dans ce contexte, le travail des vérificateurs et auditeurs devient plus complexe;
- ATTENDU QUE** sur les 216 municipalités jugées non conformes, plus de 70 comptent moins de 1 000 habitants reflétant cette dure réalité;
- ATTENDU QUE** certaines régions du Québec semblent plus frappées que d'autres notamment le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madelaine, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, l'Outaouais et la Montérégie;
- ATTENDU QUE** dans son rapport de mars 2022, jamais la Commission municipale n'a tenu compte de la disponibilité de firmes de vérificateurs comptables ou de leur présence en région;
- ATTENDU QU'** en plus de la lacune liée à la présence de cabinets comptables en milieu rural, ces derniers doivent actuellement conjuguer avec une pénurie de main d'œuvre qualifiée avec comme résultats, qu'ils doivent mettre un terme à beaucoup de relations d'affaires;
- ATTENDU QUE** plusieurs municipalités de petite taille ayant vécu le remplacement d'une direction générale créant un impact sur la gestion comptable, son délaissées par les cabinets comptables, ces derniers préférant se concentrer sur les municipalités plus populeuses et plus stables;
- ATTENDU QUE** dans ce contexte, le MAMH ne devrait pas pénaliser les municipalités délaissées par les cabinets comptables parce qu'elles ne sont pas responsables du retard;
- ATTENDU QU'** à l'inverse, la majorité des municipalités ayant pu produire et transmettre leur état financier dans les délais ont subi une hausse marquée des tarifs des vérificateurs, souvent près du double des coûts habituellement facturés;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande à la FQM et à l'UMQ d'inscrire ce sujet majeur à l'ordre du jour du prochain Congrès annuel;
- La FQM et l'UMQ débattent de cette crise sans précédent avec le MAMH afin de trouver une solution pour que les plus petites municipalités reçoivent un



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

traitement correspondant à leur situation et réalité, afin qu'elles ne soient plus pénalisées parce qu'elles ne trouvent pas de cabinets comptables;

- La FQM et l'UMQ se penche urgemment sur cette problématique frappant les municipalités rurales en leur proposant une alternative ou un accompagnement comptable appropriée;
- Cette résolution soit transmise à la FQM, à l'UMQ et à la MRC de la Matawinie afin que cette dernière l'appuie dans sa démarche auprès de la FQM et de l'UMQ

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

4.14 - Projet de mise en commun pour la création d'une régie de cueillette et transport de matière résiduelles 188RS-0623

ATTENDU QUE les contrats de collectes de matières résiduelles se termineront bientôt;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la Matawinie ont manifesté leur intérêt de créer une régie pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

ATTENDU QU' une étude de faisabilité est nécessaire avant de débiter les démarches de création de la régie;

ATTENDU QUE dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'engage à participer au projet de création d'une régie pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
- Le conseil s'engage à assumer une partie des coûts pour la réalisation de cette étude de faisabilité;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.15- Autorisation d'embauche – Réceptionniste **189RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général à procéder à l'embauche d'un ou une réceptionniste pour deux jours semaines pour la saison estivale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

05- RÈGLEMENTATION

5.01 – Avis de motion – Règlement numéro 05RG-0623 modifiant le règlement visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité numéro 05RG-1221 et ses amendements

Éric Tessier, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement 05RG-0623 modifiant le règlement visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité numéro 05RG-1221 et ses amendements.

5.02 – Dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 05RG-0623 modifiant le règlement visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité numéro 05RG-1221 et ses amendements

Éric Tessier, conseiller, dépose le projet de règlement 05RG-0623 modifiant le règlement visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité numéro 05RG-1221 et ses amendements.

PROJET DE RÈGLEMENT 05RG-0623

MODIFIANT LE RÈGLEMENT VISANT À ENCADRER LES ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ NO 05RG-1221 ET SES AMENDEMENTS

- CONSIDÉRANT QU'** que le règlement n° 05RG-1221 est entré en vigueur le 29 mars 2022;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier la règle établissant une distance minimale entre les établissements d'hébergement touristique;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 3 intitulé : « Territoire d'application » est modifié par l'abrogation du paragraphe 2.

ARTICLE 3

L'article 9 intitulé : « Conditions d'émission d'un certificat d'occupation pour les établissements d'hébergement touristique » est modifié par l'abrogation du 5^{ème} paragraphe et du texte : « *La propriété est entièrement située à 150 mètres et plus d'un autre établissement d'hébergement touristique (limite du terrain)* ».

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

5.03 – Avis de motion – Règlement 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000,00\$ à cette fin

Éric Tessier, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000,00\$ à cette fin.

5.04 – Dépôt du projet de règlement - Règlement 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000,00\$ à cette fin

Éric Tessier, conseiller, dépose le projet de règlement 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000,00\$ à cette fin.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 06RG-0623

Règlement numéro 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ à cette fin.

- ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite intervenir dans la protection de l'environnement ;
- ATTENDU QUE** des installations septiques non conformes et/ou défectueuses peuvent être une source de pollution ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité est consciente que les coûts reliés au remplacement d'une installation septique peuvent être importants ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité désire mettre en place un programme d'aide financière favorisant le remplacement des installations septiques non conformes et/ou défectueuses ;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ATTENDU QUE la municipalité désire financer ce programme d'aide financière par un règlement d'emprunt ;
ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors d'une séance du conseil tenue le 12 juin 2023 ;

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ à cette fin ».

ARTICLE 3 - OBJET

L'objet du présent règlement est d'autoriser la mise en place d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques non conformes et/ou défectueuses et d'en répartir les coûts, par voie de taxation annuelle, suivant un règlement d'emprunt à cette fin.

ARTICLE 4 - AUTORISATION

Aux fins de financer les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme d'un million cinquante mille dollars (1 050 000 \$) remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5 - DÉTAILS FINANCIERS

Le coût total de la dépense est fixé à un million cinquante mille dollars (1 050 000 \$) dont l'estimation détaillée apparaît à l'annexe A, faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 6 - REPARTITION DES COÛTS - CAPITAL ET INTÉRÊTS

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé, et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur chaque immeuble qui bénéficie dudit programme, une compensation d'après la valeur des travaux individuels éligibles effectués sur ledit immeuble.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt en proportion de l'aide financière accordée sur chacun des immeubles bénéficiaires dont le propriétaire est assujéti au paiement de cette compensation.

ARTICLE 7- EXEMPTION

Tout propriétaire de qui est exigée la compensation en vertu de l'article 6 peut être exempté de cette compensation en acquittant en un (1) versement la part de capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la compensation exigée à l'article 5.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ARTICLE 8- CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A ESTIMATION DES COÛTS

Le nombre d'installations septiques non conformes et/ou défectueuses est estimé à soixante-dix (70).

Le coût moyen de remplacement d'une installation septique non conforme et/ou défectueuse est estimé à quinze mille dollars (15 000\$)

$$70 \times 15\,000\$ = 1\,050\,000\$$$

5.05 - Dépôt des résultats – procédure d'enregistrement – référendum – règlement numéro 04RG-0423 prévoyant l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services pour le parc municipal, incluant le branchement aux services municipaux, et décrétant une dépense de 1 943 097,42 \$ à cette fin

À la suite de la tenue du registre le 24 mai 2023 de 9 heures à 19 heures,

Je Mathieu Robillard directeur général dépose le rapport de monsieur Éric Gélinas, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, certifie

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 04RG-0423 est de 1618;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 173;
- Que le nombre de demandes reçues est de 0.

Par conséquent, je déclare que le règlement 04RG-0423 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

06- LOISIRS ET CULTURE

6.01- Embauche animatrice – madame Clémence Dansereau **190RS-0623**

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Clémence Dansereau pour le poste d'animatrice camp de jour – emploi saisonnier. La période de travail est du 18 juin au 19 août 2023, 40 heures par semaine, selon un horaire variable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.02- Embauche animateur – Monsieur Romain Langlois **191RS-0623**

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Romain Langlois pour le poste d'animateur camp de jour – emploi saisonnier. La période de travail est du 18 juin au 19 août 2023, 40 heures par semaine, selon un horaire variable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.03- Embauche animatrice – Madame Abiana Bouthillette **192RS-0623**

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Abiana Bouthillette pour le poste d'animatrice camp de jour – emploi saisonnier. La période de travail est du 18 juin au 19 août 2023, 40 heures par semaine, selon un horaire variable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Mathieu Robillard
Directeur général

6.04- Embauche animateur – Monsieur Alexis Ricard **193RS-0623**

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Alexis Ricard pour le poste d'animateur camp de jour – emploi saisonnier. La période de travail est du 18 juin au 19 août 2023, 40 heures par semaine, selon un horaire variable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.05- Embauche animatrice – Madame Florie-Anne Bisson **194RS-0623**

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Florie-Anne Bisson pour le poste d'animatrice camp de jour – emploi saisonnier. La période de travail est du 18 juin au 19 août 2023, 40 heures par semaine, selon un horaire variable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.06- Embauche coordonnatrice du camp de jour – Madame Mia-Kim Rondeau **195RS-0623**

Madame Julie Poirier, conseillère se retire pour ce point.

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Mia-Kim Rondeau pour le poste de coordonnatrice du camp de jour, emploi saisonnier subventionné en partie par Emplois d'Été Canada. La période de travail est du 18 juin au 26 août 2023, 40 heures par semaine, selon un horaire variable.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émérie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.07- Embauche Animateur du camp de jour – Monsieur Charli Wener **196RS-0623**

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émérie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Charli Wener pour le poste d'animateur camp de jour – emploi saisonnier. La période de travail est du 18 juin au 19 août 2023, 40 heures par semaine, selon un horaire variable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.08 - Construction & Modulaire PB – Refuge Lac Michel **197RS-0623**

CONSIDÉRANT QUE le projet du refuge est subventionné par le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) à hauteur de 68 873 \$;

CONSIDÉRANT QUE Nous avons reçu une soumission de Construction & Modulaire PB au montant de 98 500,00\$ plus taxes pour la construction du refuge;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil Municipal de Sainte-Émérie-de-l'Énergie octroi le contrat pour la construction du refuge du lac Michel à construction & modulaire PB au montant de 98 500,000\$ plus taxes;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émérie-de-l'Énergie autorise le premier paiement portant le numéro de facture 2173 de 45 000,00\$ plus taxes à Construction & modulaire PB pour l'usinage du refuge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Directeur Général

6.09- Parc municipal – Embauche de la firme CASA Architecture – Surveillance du chantier **198RS-0623**

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de la firme CASA Architecture pour la surveillance du chantier de l'accueil du parc municipal au coût de 20 000,00\$ plus taxes tel qu'indiqué dans le devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

6.10- Fête Nationale – Embauche du Club Gigus – Facture no 1010 – Spectacle d'ouverture **199RS-0623**

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche du Club Gigus ainsi que le paiement de la facture no 1010 au coût de 800,00\$ plus taxes pour le numéro d'ouverture du spectacle de la Fête Nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

6.11- Fête Nationale – Défilé de la Saint-Jean Baptiste **200RS-0623**

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la tenue d'un défilé de la fête Nationale sur son territoire.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

6.12 – Festival Accrochez-vous ! – Embauche Mouvement vertical et Thibault Quinchon
201RS-0623

CONSIDÉRANT QUE nous offrons un volet culturel au festival, en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication;

CONSIDÉRANT QUE les frais seront séparés à 50% avec le Ministère de la Culture;

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Mouvement Vertical au montant de 2 170,00\$ plus taxes ainsi que de monsieur Thibault Quinchon au montant de 1 500,00\$ plus taxes concernant le spectacle de danse aérien et l'animation sonore.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

6.13 – Simexco - Toile de remplacement de l'abris de la Plage municipale
202RS-0623

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une subvention à hauteur de 15 000,00\$;

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la soumission de Simexco au montant de 22 536,64\$ plus taxes pour l'achat d'une toile de remplacement pour l'abris de la plage municipale ainsi que pour l'achat d'un deuxième abri.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.14 – Demande du Marché Public de Sainte-Émélie-de-l'Énergie **203RS-0623**

CONSIDÉRANT QUE le marché public aura lieu encore cette année tous les samedis des mois d'août et septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande de projet du REVA a été déposée à la municipalité ;

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le prêt de 3 chapiteaux et 10 tables au REVA pour l'organisation du marché public 2023 ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'utilisation du Parc d'Émélie pour le Marché public 2023 ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise un soutien financier de 3 000,00 \$ au REVA pour la tenue du Marché public 2023.

Adoptée à la Majorité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.15 – Corvée citoyenne – Nettoyage des sentiers du lac Kaël **204RS-0623**

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard à organiser une corvée citoyenne pour le nettoyage du sentier du Lac Kaël.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Directeur général

6.16- Démarche MADA – Création d'un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action
205RS-0623

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie demande la création d'un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la politique amie des aîné(es) ;

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la création d'un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la politique amie des aîné(es) ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte les candidatures des personnes suivantes comme membres du comité de suivi :
 - madame Danielle Jacques, aînée et AQDR ;
 - madame Josée Fafard, employée municipale ;
 - madame Lise Bergeron, aînée et AQDR ;
 - madame Ginette Beaulieu, aînée et AQDR ;
 - madame Sylvie Lavoie, projet Coolbus ;
 - Monsieur André Tremblay, conseiller municipal ;
 - Madame Diane Pinard, citoyenne

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.17 - Dépôt de l'appel de projets de la MRC de Matawinie pour l'entente de vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4 — Soutien à la vitalisation
206RS-0623

CONSIDÉRANT QUE la subvention couvre 90% du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE la cuisine collective du centre Jean-Antoine-Leprohon a besoin de rénovation majeure;

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard, Directrice du tourisme et des loisirs, ainsi que monsieur Mathieu Robillard, Directeur Général à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière pour l'achat des équipements de la cuisine;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général ainsi que madame Josée Fafard, Directrice du tourisme et des loisirs à signer tout documents pertinents à la demande;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie approuve le dépôt du projet tel que présenté et atteste le montant de 8 035,00 \$ pour la mise de fonds du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

6.18 – Ingénieur –Analyse pour l'implantation de toilettes sèches au Refuge du rang 4
207RS-0623

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la soumission de Rx Sol & Associés au montant de 1 400,00\$ plus taxes pour l'analyse concernant l'implantation de toilette sèches au refuge du rang 4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.19 – Ingénieur –Analyse pour l'implantation de toilettes sèches pour les espaces de camping du rang 4
208RS-0623

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la soumission de Rx Sol & Associés au montant de 1 400,00\$ plus taxes pour l'analyse concernant l'implantation de toilette sèches à l'espace camping du rang 4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.20 – AQLPH – Adhésion 209RS-0623

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'adhésion de la municipalité en tant que membre de l'organisme AQLPH pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.21 – LOCACUBE Entreposage mobile – Facture no LC-3338 210RS-0623

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no LC-3338 au montant de 460,00 \$ plus taxes concernant la location d'un conteneur pour ranger le matériel destiné à la construction du parc d'hébertisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.22 – Fête nationale – Embauche de Michel Dionne et ses musiciens – Facture no 35



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

211RS-0623

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 35 à Michel Dionne au montant de 2 450,00\$ plus taxes concernant le spectacle de la fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.23- Fête Nationale – Embauche du groupe RGM – Facture no 557
212RS-0623

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 557 au groupe RGM au montant de 4 000,00\$ plus taxes concernant la technique de son et d'éclairage pour le spectacle de la fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.24 - Entrepôt d'entreposage – Yourtes – Camping
213RS-0623

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la soumission de Les Mini Entrepôts SM au montant de 250,00\$ plus taxes par mois concernant l'entreposage des yourtes du camping municipal ainsi que 65,00\$ plus taxes par mois de novembre à avril pour le chauffage de l'entrepôt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Directeur général

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.01- Rapports du service des incendies

André Tremblay, dépose les rapports du service des incendies du mois de mai 2023.

7.02- Octroi de contrat – Groupe Sûreté INC. **214RS-0623**

ATTENDU QUE la municipalité désire retenir les services d'une firme de sécurité afin de patrouiller le territoire et faire appliquer la réglementation municipale;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme Groupe Sûreté Inc pour le service de patrouille à taux horaire;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie:
- Accepte l'offre de service de la firme Groupe Sûreté Inc., présenté le 11 novembre 2022 et lui octroie le contrat inhérent pour le service de patrouilles et d'interventions sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie pour la période comprise entre le 24 juin 2023 et le 15 septembre 2023;
- Autorise une dépense n'excédant pas 25 000\$ (taxes incluses) pour la réalisation du contrat;
- Autorise Monsieur Martin Héroux, maire ainsi que Monsieur Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier ou Monsieur Éric Gélinas, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint à signer pour, et au nom de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, tous document relatif à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

7.03 - Délégation de pouvoir – application des règlements municipaux – Groupe Sûreté INC. **215RS-0623**

ATTENDU QUE la municipalité a retenu les services du Groupe Sûreté inc. pour la



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

patrouille estivale du territoire et pour faire respecter les règlements municipaux;

ATTENDU QUE les employés du Groupe Sûreté inc. peuvent délivrer des constats d'infraction en raison de contravention à des règlements municipaux;

ATTENDU l'article 147 du Code de procédure pénale;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise les employés de la compagnie Groupe Sûreté inc., mentionnés au Tableau A, à appliquer les règlements municipaux et leurs amendements et à délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application desdits règlements listés au Tableau B. Tout nouvel employé de la compagnie Groupe Sûreté inc. embauché en remplacement de l'une des personnes ci-dessous ou afin d'agrandir l'équipe des patrouilleurs, est également autorisé à appliquer les règlements municipaux et leurs amendements et à délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application desdits règlements listés au Tableau B.

Tableau A : Employés – Groupe Sûreté inc.

NOMS	MATRICULE	NOMS	MATRICULE
Dénomée, Sarah-Catherine	181	Clouthier-Turcotte, Josiane	5789
Jasmin, Francis	221	Abel, Geremy	5817
Renier, Antoine	2246	Wilson-Clouthier, Tristan	5859
Cherchar, Yassine	2429	N'lemvo, Arnauld Mabanza	5872
Charrette, Mikael	2494	Gagnon, Laurianne	5880
Manirakiza, Dan Ladi	2793	Michel, Alexandre	5881
Boudina, Ali	3085	Morin, Jean-Simon	5889
Blouin, Olivier	3431	Mina, Fady	5900
Akli, Aldo	3486	Cadet, Diana Frantzcess	5907
Hénault, Amélie	4131	Ouellette, Arianne	5912
Tchio, Ronaldo	4517	Magand, Ariana	5916
Nader, Fekih Ahmed	4547	Hamine, Khalil	5919
Bouchard, Mario	4581	Ebamba-Tekadiomona, Junior	5923
Pierre, Ludovick	4695	Benallou, Benaouda	5924
Coté, Claudien	4830	Talabert, Rickardy Dario	5926
Losier Arcila, Santiago	5077	Lahaie, Alexandre	5928
Parent, Samuel	5194	Marleau, Danny	5932
Michel, Olivier	5454	Marois-Lacasse, Cédrick	5935
Jean Simon, Jamesson Stiven	5567	Dumont, Jordan	5936
Bohec, Zachary	5573	Wilkenson Michel, Pierre	5939
Boudreau, Catherine	5588	Masood, Faraz	5942
Baril, Maxo Yvens	5639	Martinez Gutierrez, Martina	5946
D'Attardi, Luciano	5783	Lafortune, Jérémy	5948
Groleau, Raphael	5737	Ouellet, Marie-Pier	5949
Isabel, Chales	5755	Duc, Davidson	5950

Tableau B : Règlements municipaux



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

NUMÉRO DE RÈGLEMENT	TITRE DU RÈGLEMENT
23RG-0808	Règlement concernant les nuisances
01RG-0521	Règlement relatif aux animaux
05RG-1221	Règlement visant à encadrer l'usage des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité
08RG-0720	Règlement concernant les encombrements sur la voie publique et sur les places publiques
08RG-1018	Règlement relatif aux feux en plein air

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

7.04 – SSI – POMPIER - Démission monsieur Franklin Lopez **216RS-0623**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Franklin Lopez a été engagé le 14 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Franklin Lopez a remis sa démission le 1^{er} mai 2023;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la démission de monsieur Franklin Lopez, à titre de pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

7.05 – L'arsenal – soumission no SOUM067366 **217RS-0623**

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la soumission no SOUM067366 de L'arsenal au montant de 5 750,00\$ plus taxes concernant l'achat de combinaison anti-feu pour deux pompiers formés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

7.06 – Sécurité publique Québec – somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – Année 2023 **218RS-0623**

CONSIDÉRANT QUE Le premier montant de la facture no 106248 doit être payé le 30 juin 2023 ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 106248 au montant de 90 802,00\$ à la Sécurité publique du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

7.07 - Demande autorisation feu d'artifice – Fête Nationale – 24 juin 2023 **219RS-0623**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 23RG-0808 concernant relatif aux nuisances est en vigueur depuis 14 octobre 2008 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4.18 à 4.24 du règlement 23RG-0808 concernent les dispositions concernant les feux d'artifice ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.19 du règlement 23RG-0808 stipule que le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice pour un événement spécifique, pour une période limitée et selon les normes de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fourni les informations concernant son événement et a engagé un artificier professionnel accrédité et que son événement aura lieu le 24 juin 2023 dans un endroit sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité Incendie sera sur place en tout temps pour superviser l'événement;

Il est proposé par
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le directeur du Service de Sécurité Incendie à émettre le permis à la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie pour le feu d'artifice de la Fête nationale;
- Qu'un suivi soit effectué avant l'événement auprès des autorités compétentes relativement aux feux de forêts pour respecter les interdictions de feux s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Mathieu Robillard
Directeur Général

7.08 - Achat des aprias pour le projet air 220RS-0623

CONSIDÉRANT QUE Les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse Rodriguez, Saint-Côme et Saint-Félix-de-Valois se sont regroupé pour un projet de ravitaillement en air respirable

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une lettre d'engagement de la part du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informant qu'une participation financière de 93 350,00\$ nous était accordé dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la soumission S-00335752 au montant de 85 884\$ plus taxes à ARÉO-FEU Ltee. Pour l'achat de 8 apria, 1 station de recharge, 5 batteries, 8 faciales 1 appareil fit test

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

7.09 Achat des équipements pour aménager le camion 540 dans le cadre du projet air 221RS-0623

CONSIDÉRANT QUE Les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse Rodriguez, Saint-Côme et Saint-Félix-de-Valois se sont regroupé pour un projet de ravitaillement en air respirable

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une lettre d'engagement de la part du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informant qu'une participation financière de 93 350,00\$ nous était accordé dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission 12106 au montant de 27 045\$ plus taxes à la boutique du plongeur Ltee. Pour l'installation d'une station de remplissage de ravitaillement d'air comprimé respirable de haute pression.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

7.10 Soumission pour la fabrication et l'installation de support pour le rangement des bouteille oxygène **222RS-0623**

CONSIDÉRANT QUE Les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse Rodriguez, Saint-Côme et Saint-Félix-de-Valois se sont regroupé pour un projet de ravitaillement en air respirable

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une lettre d'engagement de la part du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informant qu'une participation financière de 93 350,00\$ nous était accordé dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission de 7100,00 \$ TRG mécanique pour l'installation la fabrication et l'installation de support pour le rangement des bouteille oxygène

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

08- TRANSPORT ROUTIER

8.01- Rapport du directeur des travaux publics

Julie Poirier, conseillère, dépose le rapport du directeur des travaux publics pour le mois de mai 2023.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4

8.02 - Excavation Parenteau – facture no 14099 – réparation de la chaussée – inondation 2023

223RS-0623

CONSIDÉRANT

Le programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret no 673-2023 du 29 mars 2023;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 14099 au montant de 10 586.58\$ plus taxes à Excavation Parenteau INC. pour les travaux effectués sur la rue Généreux, Lac-Canard, Rondeau, Antoine, des Galets, Prince Arthur et rue Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

8.03 - Excavation Parenteau – facture no 14104 – réparation de la chaussée – inondation 2023

224RS-0623

CONSIDÉRANT

Le programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret no 673-2023 du 29 mars 2023;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 14104 au montant de 6 260,00\$ plus taxes à Excavation Parenteau INC. pour les travaux effectués sur le rang de la Feuille d'Érable, Domaine Hénault et le chemin Sainte-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

8.04 – Excavation Parenteau – facture no 14140 – réparation de la chaussée – inondation 2023
225RS-0623

CONSIDÉRANT

Le programme général d'assistance financière lors de sinistres, établi par le décret no 673-2023 du 29 mars 2023;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 14140 au montant de 7 080,00\$ plus taxes à Excavation Parenteau INC. pour les travaux effectués sur le chemin du Domaine Baril.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

8.05 - TECQ 2019-2024
226RS-0623

Julie Poirier, Conseillère, se retire pour ce point.

ATTENDU QUE

L'ouverture des soumissions concernant la réfection des Coutu- Ferland, rue Arbour (principale à Coutu) et la portion Arbour jusqu'à Curé-Lefèbvre;

ATTENDU QUE

Jocelyn Ricard de la firme Ricard Groupe Conseil doit confirmer la conformité des soumissions selon la grille de pondération et remettre son rapport au conseil;

ATTENDU

Le résultat suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Les entreprises Généreux	1 482 286.45\$



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

construction Option A	
Les entreprises Généreux	2 142 881.07\$
construction Option B	
L4 construction inc Option A	2 106 708.96\$
L4 construction inca option B	3 068 068.79\$

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la compagnie Généreux construction. à faire les travaux concernant la réfection des rues Coutu- Ferland, rue Arbour (principale a Coutu) et la portion Arbour jusqu'à Curé-Lefèbvre , au montant de 2 142 881.07 \$ taxes incluses Option B de l'appel d'offre .
- L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

8.06 – Multiroutes Inc. – Épandage d'abat poussière
227RS-0623

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro FA0048002 au montant de 7 030.00\$ plus taxes concernant l'épandage d'abat poussière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

09- HYGIÈNE DU MILIEU

9.01- Rapports d'analyse d'eau

Eric Tessier, conseiller, dépose les rapports d'analyse d'eau pour le mois de mai 2023.

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.01- Rapport de l'inspecteur en bâtiments

Éric Tessier, conseiller, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2023.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

10.02- formation ASP construction – Vanessa Desjardins **228RS-0623**

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Vanessa Desjardins à suivre la formation ASP construction au coût de 275,00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

10.03 – Appui – Résidence Dr. Lucien Ferland – Volet 2 Projets structurants pour améliorer les milieux de vie des municipalités **229RS-0623**

Il est proposé par Eric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie appui la demande de Raymonde Blais à la MRC pour le volet II du projet Structurant pour améliorer les milieux de vie des municipalités, qui consistera à la construction de trottoirs et de chemins sur le terrain de la résidence Dr. Lucien Ferland pour permettre aux usagers d'accéder aux balançoires et aux abris facilement et en sécurité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

10.04 - PIIA : 2023-0160 – 461, rue Principale **230RS-0623**

Objet de la demande :

Nouvelle construction d'un bâtiment accessoire
Pergola attachée au garage dans la cours latérale gauche (24' x 18') ;
Poteaux de bois traité (6 x 6) ;
Toiture en tôle rouge, même matériel et couleur que le reste du bâtiment principal et le garage attaché.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE

la demande est favorable à la section 3.3 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.3.2.1 qui stipule « Le PIIA propose un bâtiment qui s'intègre harmonieusement au style architectural des bâtiments voisins, notamment en matière d'implantation, d'orientation, de gabarit, de volume, de hauteur, de forme et de pente de toit, ou du rythme des ouvertures, etc. ».

CONSIDÉRANT QUE

la demande est favorable à la section 3.3 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.3.2.2 qui stipule « Le PIIA privilégie l'utilisation de matériaux de bois ou d'apparence naturels pour le recouvrement extérieur du bâtiment ainsi que pour les détails et les éléments architecturaux du bâtiment, à l'exception du revêtement des toitures pour lesquelles la tôle traditionnelle est également privilégiée ».

CONSIDÉRANT QUE

tous les autres critères d'évaluation sont non applicable ;

CONSIDÉRANT QUE

la demande respecte les objectifs et les critères relatifs au secteur patrimonial du cœur du village ;

CONSIDÉRANT QUE

le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de PIIA 2023-0160 telle que demandé;

Il est proposé par Eric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la demande de PIIA 2023-0160 telle que demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

10.05 – PIIA : 2023-0171 – 381, rue Belleville
231RS-0623

Objet de la demande

Démolition partielle en vue d'une reconstruction

Garage - Cour latérale droite détaché du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE

le Règlement n°14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE

la demande est favorable à la section 3.4 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.4.2.5 qui stipule « Le bâtiment à être démolit doit être dans un état structural précaire, ou jugé sans intérêt particulier. La démolition toutefois sera considérée si une proposition de



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

remplacement de qualité et conforme au caractère villageois et à l'image d'ensemble recherchée par la municipalité est présentée. Cette démolition souhaitée doit être justifiée et documentée. ».

- CONSIDÉRANT QUE** tous les autres critères d'évaluation sont non applicable ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs et les critères relatifs au secteur patrimonial du cœur du village ;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil d'autoriser la demande de PIIA 2023-0171 telle que demandée;

Il est proposé par Eric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la demande de PIIA 2023-0171 telle que demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

10.06 - Demande d'officialisation de nom – Nouvelle rue **232RS-0623**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a accepté un nouveau cadastre de rue sur le lot 5 842 828 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire souhaite nommer cette nouvelle rue « chemin des Murmures » ;
- CONSIDÉRANT QUE** le nom de la rue proposé doit être officialisé à la Commission de toponymie du Québec ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie présente une demande officielle à la Commission de toponymie du Québec, et lui transmettre une copie de la présente résolution ainsi que tout autre document relatif à la demande d'officialisation du nom « chemin des Murmures ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

10.07 - Demande d'officialisation de nom – Remplacement



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

233RS-0623

CONSIDÉRANT QU' il y a deux rues portant le nom « chemin du Lac-Vase » ;

CONSIDÉRANT QU' afin d'éviter toutes ambiguïtés aux niveaux des services d'urgences et de faciliter la recherche des propriétés dans l'avenir, il y a lieu de changer le nom de la rue se situant sur le lot 6 316 784;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la rue suggère le nom « chemin des Roseaux » ;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la rue proposé doit être officialisé à la Commission de toponymie du Québec ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie présente une demande officielle à la Commission de toponymie du Québec, et lui transmettre une copie de la présente résolution ainsi que tout autre document relatif à la demande d'officialisation du nom « chemin des Roseaux ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

10.08 - Demande d'officialisation de noms – Rues existantes

234RS-0623

CONSIDÉRANT QU' il y a des rues existantes sur le territoire de la municipalité dont les noms n'ont pas été officialisés par la Commission de Toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les noms de rues visés sont « chemin du Lac-Vase », « chemin Céline-Pilon » et « chemin Raymond » ;

CONSIDÉRANT QUE ces noms de rues doivent être officialisés à la Commission de toponymie du Québec ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie présente une demande officielle à la Commission de toponymie du Québec, et lui transmettre une copie de la présente résolution ainsi que tout autre document relatif à la demande d'officialisation des noms « chemin du Lac-Vase », « chemin Céline-Pilon » et « chemin Raymond ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard

Directeur général

**10.09 – Architecture CASA – Offre de services – Réfection du centre communautaire
235RS-0623**

Il est proposé par Eric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de service d'Architecture CASA au montant de 9 025,00\$ plus taxes concernant la réfection du Centre JAL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

11- VARIA

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

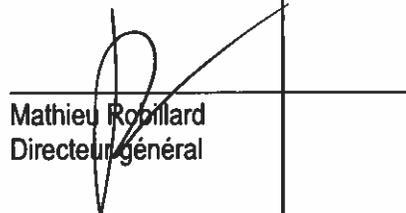
Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que l'assemblée soit levée à 21H19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



Martin Héroux
Maire



Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



Sainte-Émèlie
de l'Énergie

Procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Émèlie-de-l'Énergie

7507

